

Comment s'inscrire ?

CONDITIONS

- Avoir 21 ans ;
 - Posséder le B.A.F.A complet ou un diplôme équivalent reconnu par la D.D.C.S ;
- ou
- justifier sur les deux dernières années de deux expériences d'animation (en France) d'une durée totale d'au moins 28 jours, dont une au moins en accueil collectif de mineurs déclaré.
 - Être recommandé par un accueil de loisirs ou une mairie du territoire du Pays Voironnais qui aura rempli un formulaire de pré-inscription.

DÉMARCHE

Renvoyer au Pays Voironnais le formulaire de pré-inscription, soit par courrier :



CIAS du Pays Voironnais
40 rue Mainssieux – CS 80363
38516 VOIRON Cedex

soit par mail :



martine.orcel@paysvoironnais.com



Le stage théorique

L'**UFCV** est l'organisme de formation missionné dans le cadre du dispositif. Il est nécessaire de s'inscrire par le biais du Pays Voironnais et non pas directement auprès d'un organisme.

Le stage dure **9 jours**, avec la formule au choix : internat (**I**), demi-pension (**DP**) ou externat (**E**).

- A réception du **formulaire de pré-inscription**, le Pays Voironnais envoie au stagiaire le dossier d'inscription, en fonction du stage choisi :

■ Du 13 au 21 avril à Echirolles (**DP ou E**)

Date limite d'inscription : 29 mars

■ Du 15 au 23 juin à Annecy le Vieux (**I**)

Date limite d'inscription : 29 mai

■ Du 21 au 31 octobre à Lyon (**DP ou E**)

Date limite d'inscription : 4 octobre

A l'inscription, le stagiaire s'engage par un **contrat moral** à effectuer son 1er stage pratique dans un accueil de loisirs du Pays Voironnais.

Le 1er stage pratique

Ce stage est rémunéré et doit durer au minimum **14 journées**. Le stagiaire doit être en situation de direction ou d'adjoint de direction.



Le stage de perfectionnement

Il dure **6 jours**, avec la formule au choix : internat (**I**), demi-pension (**DP**) ou externat (**E**).

A réception du formulaire de pré-inscription, le Pays Voironnais envoie au stagiaire le dossier d'inscription, en fonction du stage choisi :

■ Du 25 février au 2 mars à Annecy le Vieux (**I**)

Date limite d'inscription : 8 février

■ Du 22 au 27 avril à Lyon (**DP ou E**)

Date limite d'inscription : 5 avril

■ Du 28 octobre au 2 novembre à Echirolles (**DP ou E**)

Date limite d'inscription : 11 octobre

A l'inscription, le stagiaire s'engage par un **contrat moral** à effectuer son 2ème stage pratique dans un accueil de loisirs du Pays Voironnais.

Le 2ème stage pratique

Ce stage est rémunéré et doit durer au minimum **14 journées**. Le stagiaire doit être en situation de direction ou d'adjoint de direction. L'un des 2 stages pratiques doit s'effectuer en situation de direction.

Le cycle de formation doit être accompli dans un délai de 4 ans